

## CONVOCA TION

Vous êtes prié(e) de bien vouloir assister à la 13<sup>ème</sup> Séance du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu :

**Le mardi 21 décembre 2021 à 18 heures**  
**En visioconférence**

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 octobre 2021 et du 10 décembre 2021
2. Attractivité
  - 2.1 Action Cœur de Ville : Approbation du projet
  - 2.2 Point d'information : Festivités de Noël
3. Vie Associative et Sportive
  - 3.1 Postes d'éducateurs : USF Football, USF Gymnastique et Danse - Année 2021
  - 3.2 Subventions - Année 2022
4. Urbanisme
  - 4.1 Renouveau de la Prime Municipale d'aide au ravalement de façades
  - 4.2 Acquisition d'une parcelle à usage de trottoir auprès de la SCI FONFORBACH
  - 4.3 Déclassement et cession d'une parcelle communale – Allée des Tamaris
  - 4.4 Terril Wendel - Avenant au bail emphytéotique
  - 4.5 Service Mutualisé d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) – Avenant à la Convention
  - 4.6 Acquisition de parcelles appartenant à l'Etat (secteur ancien Carreau de Marienau)
  - 4.7 Convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « copropriétés dégradées »
5. Logement
  - 5.1 Indemnité de logement du Rabbin
  - 5.2 « Les Jardins du Vieux Couvent » et « Foyer du Jeune Travailleur et de l'Etudiant » Modifications tarifaires et gel des loyers
6. Voirie Réseaux Divers
  - 6.1 Chauffage Urbain – Convention de rénovation et de transfert des réseaux de chaleur
  - 6.2 Chauffage Urbain – Contrat Cadre
  - 6.3 Point d'information : le Ramassage des Encombrants
  - 6.4 Point d'information : le Ramassage des Sapins de Noël
  - 6.5 Point d'information : Plan Prévisionnel d'Investissement - Voirie

7. Personnel Communal
  - 7.1 Rapport d'égalité Femmes – Hommes
  - 7.2 Point d'information : Décharge de fonction de la Directrice Générale des Services
8. Finances
  - 8.1 Décision modificative n°2 : ouverture et annulation de certains crédits dans certains chapitres
  - 8.2 Débat d'Orientation Budgétaire
  - 8.3 Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022
9. Décisions prises en vertu de l'art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire

Alexandre CASSARO  
Conseiller Régional du Grand Est